

## « La chronique @ »

De la manipulation médiatique, mais dans quel but ?

Au moment où j'écris cette première « chronique @ », je regarde le calendrier : c'est la saint François de Sale (24 janvier). Qui est ce saint évêque de Genève, contemporain de saint Vincent de Paul ? Le patron des journalistes de la presse écrite car il publiait régulièrement une petite lettre qu'il mettait sous les pas de porte des gens de son diocèse pour les convertir au catholicisme (il n'a jamais pu prendre possession de son évêché à Genève en raison de la Réforme, il l'a donc tenu à Annecy).

Patron de la presse écrite ? Ah ! ça me fait penser que le 20 janvier, après les auditions des acquittés du procès d'Outreau devant la commission parlementaire française, retransmises en directe à la télévision (la patronne de la télévision c'est sainte Claire. Savez-vous pourquoi ? Parce que lorsqu'elle était alitée dans sa chambre et qu'elle ne pouvait plus se déplacer, le Seigneur lui donnait cette grâce mystique de voir en direct la messe qui était célébrée dans la chapelle de son couvent. C'était un « pro » avant l'heure Notre Seigneur... c'était au XIII<sup>e</sup> siècle). – J'écrivais donc qu'après les auditions des acquittés du procès d'Outreau devant la commission parlementaire française, retransmises en direct à la télévision, les journalistes de la presse écrite ont surenchéri sur les dérives de la justice en donnant la parole, dans certains quotidiens, à des quidam qui non seulement ont sorti des banalités affligeantes et des opinions à l'emporte pièce, mais surtout ont démontré, par leurs propos, qu'il était extrêmement facile de manipuler l'opinion.

Mais où est l'esprit de charité dans une telle dérive alors que les insuffisances judiciaires ont déjà été relevées et admises officiellement par les plus hautes instances judiciaires et ministérielles (cf. les déclarations du procureur général de Paris et du ministre de la justice) ?

Comment peut-on croire que de jeter en pâture à la foule des personnes et une institution est source de justice et engendrera des réformes saines qui sont nécessaires en l'espèce ? Outre que cela discrédite l'autorité de l'État et par contre coup de toute sorte d'institution (et participe une fois de plus de ce fait à développer l'individualisme), ce genre d'attitude n'est-elle pas à l'origine du massacre de bien des innocents (même si en cette affaire ceux que je prends pour des accusés semblent porter une responsabilité certaine dans cette « bavure » judiciaire ?) Quelle est donc cette espèce de procès télévisuel, qui n'en est d'ailleurs pas un officiellement ? Où est le sens de la justice, de l'équité et de la vérité ?

Les responsabilités des actes défectueux de ce procès seront évaluées par la commission parlementaire. C'est bien normal car cette affaire a provoqué un tel séisme en France que c'est toute l'institution judiciaire qui a été ébranlée et qui doit donc être évaluée par les plus hautes instances politiques de la France. [Cette tourmente avait été la même pour la gendarmerie belge à la suite de l'affaire Dutroux]. Mais ce qui m'étonne le plus, c'est que cette commission, pour être efficace et juger sereinement, ait accepté que le débat soit télévisé. Les parlementaires ne peuvent avoir le recul nécessaire pour constater et décider ensuite des réformes à prendre. Une fois de plus on joue sur l'émotion et la sensiblerie qui ne sont que des sentiments primaires, à fleur de peau, donc versatiles et qui, de fait, permettent à ceux qui les exploitent d'obtenir de l'opinion une adhésion qui est d'abord démagogique (est-ce une façon pour les hommes politiques de légitimer aux yeux de l'opinion une action qu'ils n'osent pas prendre depuis des années : une réforme en profondeur de la justice ?) et qui frise des méthodes de régimes totalitaires. Si c'est cela, c'est un mauvais calcul car ce n'est pas à une opinion populaire largement manipulée et qui, sous le coup de l'émotion, est capable des pires réactions, qu'il faut se fier (le Christ n'a-t-il pas été la victime de cette opinion populaire manipulée

par des meneurs ? et encore, nos media n'existaient pas !). La loi du nombre n'a jamais fait la vérité.

J'en veux pour preuve les réactions dans un quotidien qui donne la parole à chaud à des « gens » à la suite de cette retransmission télévisée : « Je doutais de la justice... Je trouve ça honteux. J'en veux particulièrement au juge Burgaud [...] ». ou encore « J'ai retenu une idée : ça peut arriver à des gens comme moi ! Tant qu'il y aura des délateurs, nous serons à la merci d'une instruction judiciaire » *Le Parisien*, 20 janvier 2006, édition de Paris, page 1. Mais ces personnes connaissent-elles le dossier ? N'ont-elles pas entendu qu'une seule version, alors ? Qui sont-elles pour juger et condamner ? Ont-elles assumé des responsabilités de ce style pour être capables de rendre péremptoirement des décisions de ce genre ? Ces discussions de comptoirs peuvent très bien pousser les hommes politiques à réagir trop vite.

Alors, de grâce, un peu plus de sagesse, un peu plus de recul médiatique, un peu plus de dignité aussi et surtout de discrétion (ce qui ne veut pas dire de secret). Ne nous laissons pas emporter par la dictature médiatique qui, sous prétexte de transparence, déballe tout en public sans retenue, sans pudeur ni même intelligence. Notre justice est rendue publiquement dans nos cours et cela me paraît tout à fait suffisant. Saint François de Sale aurait sûrement dénoncé les erreurs judiciaires d'un tel procès, mais il n'aurait pas fait de la manipulation médiatique, ni du voyeurisme pour augmenter son tirage et faire de l'audimat. Il n'aurait sûrement pas usé de démagogie (arme électorale redoutable). C'est à cela que j'apparente ce qui se passe actuellement.

Les parlementaires ont décidé d'évaluer les erreurs et les fautes commises dans cette affaire pour ensuite réformer la justice. Laissons cette commission parlementaire faire sereinement son travail, jusqu'à ce qu'elle en rende compte publiquement à l'issue de ses travaux. Quel genre de démon a-t-il bien pu piquer nos hommes politiques pour qu'ils acceptent ce genre de médiatisation ? Qu'ils aillent sereinement jusqu'au bout de la mission qui leur a été assignée et qu'ils aient ensuite le courage politique de prendre les décisions qui s'imposeront, mais que cette commission ne deviennent pas une cour de justice médiatique car où serait l'esprit de charité évangélique ? Méfions-nous des jugements à l'emporte pièce et des lynchages médiatiques. Ils peuvent conduire à des drames et à des conséquences pires que ceux des errements qu'ils voulaient dénoncer.

Vincent TERRENOIR